



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Procès-verbal N°07 du 25 septembre 2026

Réunion du vendredi 25 septembre 2026

A 14 heures 00

Lieu : Siège du D. E. F.

Président de commission : M. Bruno FARINA.

Membres présents :

Mme Muriel FARCY.

MM. Nassim GUILLANE (Secrétaire) – Patrice LECHER.

Membre excusé :

Mme Sylvie SANSON.

MM. Bernard MOUILLARD – Jean-Pierre LEVAVASSEUR – Gérard SCHALEBROODT.

RECOURS

La commission ordonne l'exécution provisoire des sanctions prises lors de la présente réunion.

*Les présentes décisions de la commission Départementale de Gestion des Compétitions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel du District de l'Eure de Football dans un délai de **SEPT (7) jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

ADOPTION DES P.V

- Réunion plénière N°06 – PV du 04-09-2026 – publié sur Internet le 08-09-2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

DIVERS

Le Président Bruno FARINA et les membres de la commission adressent un prompt rétablissement à Sylvie SANSON.

CLASSIFICATION DES TERRAINS (Rappel)

***Circulaire 2025-08 Terrains et Installations sportives- Classement et réglementation de compétitions
Rappel réglementaire***

La Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (CFRC) dans une décision du 10 mars 2025 rappelle que :

- Les terrains et installations sportives utilisés lors des compétitions organisées ou autorisées par la FFF, la LPF, les Ligues Régionales, les Districts ou les clubs doivent satisfaire aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi qu'aux exigences du Règlement Fédéral des Terrains et Installations Sportives de la FFF.

Article 2.2 Les compétitions organisées par les différentes instances du football ne peuvent se dérouler que sur des installations classées. ^(CDD)

Il appartient à l'instance organisatrice des compétitions de définir, dans ses Règlements des compétitions, le niveau de classement des installations et/ou éclairages sur lesquels se déroulent lesdites compétitions, l'engagement des équipes étant subordonné à la disposition d'une installation classée au niveau correspondant.

Dérogation

« Lorsque les installations sportives, déclarées par le club en début de saison au moment de l'engagement, voient leur classement expirer après le 1^{er} septembre de la saison en cours, le club peut continuer à évoluer régulièrement sur ces installations sportives jusqu'au terme de la saison en cours si une confirmation de classement a bien été demandé pour l'installation concernée et qu'aucune non-conformité majeure n'ait été notifiée ».

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 06 septembre 2026 sauf celles relevant d'une procédure en cours.

Rappel des rencontres sous couverture de procédures.

Commission Régionale des Règlements et contentieux

- Seniors D4 Gr B du 06-09-2025 Match n° 71059978 : FC VAL DE RISLE 3 / FC ST MACLOU BOULLEVILLE 2

AFFAIRES COURANTES

- **Décisions de la Commission Départementale de Discipline**

La Commission, Prend note des décisions de la CDD et fait application des décisions :

– **PV n° 01 du 02-07-2026**

- Seniors D4 Gr A du 06-09-2026 Match n° 54199709 : AS COURCELLOISE 2 / CF DOUAINS 1

- **Décisions de la Commission Départementale Féminine Place De La Femme**

La Commission, Prend note des décisions de la CDD et fait application des décisions :

– **PV n° 01 du 14-09-2026**

– **PV n° 02 du 18-09-2026**

- **Décisions de la Commission Départementale futsal**

La Commission, Prend connaissance des décisions de la CD futsal :

– **PV n° 01 du 16-07-2026**

– **PV n° 02 du 01-09-2026**

UTILISATION DE LA FMI

Non utilisation le jour de la rencontre :

Match n°65177080 Séniors Départemental 3 Poule A

Match n°56563482 Critérium du matin Lc Net / 1 Poule A

Considérant les éléments transmis par le club du FC ST MACLOU BOULLEVILLE au District de l'Eure de Football

La commission prend note des explications du club et ne retient pas les amendes figurant à l'annexe financière.

La commission précise au club de tout mettre en place en interne et vers le District afin que ce problème ne se reproduise plus.

Match n°56562445 Séniors Départemental 3 Poule B

La commission Inflige au club de l'AS CRIQUEBEUF FB l'amende figurant à l'annexe financière de 30€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°78820112 Séniors Départemental 3 Poule C

Considérant les éléments transmis par le club de l'AS ANDRESIENNE au District de l'Eure de Football

Considérant le protocole mis en place par ce club pour que de tels dysfonctionnement ne se reproduisent plus

La commission prend note des explications du club et ne retient pas l'amende figurant à l'annexe financière.

La commission précise au club de tout mettre en place en interne et vers le District afin que ce problème ne se reproduise plus

Match n°56563033 Séniors Départemental 4 Poule C

La commission Inflige au club du FC IGOVILLE l'amende figurant à l'annexe financière de 30€ directement débitée sur le compte du club.

Non transmission dans les délais réglementaires :**Match n°56562166 Séniors Départemental 2 Poule A**

La commission Inflige au club du SPN VERNON l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

FORFAITS DECLARES**55497977 – Critérium du matin Lc Net / 1 Poule F du 06/09/2026 CF DOUAINS 31 – AS DE VESLY 31****Forfait de l'AS DE VESLY 31 (1^{er} forfait)**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS DE VESLY 31 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du CF DOUAINS 31 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS DE VESLY l'amende figurant à l'annexe financière de 126 € directement débitée sur le compte du club.

56563030 – Championnat Séniors Départemental 4 Poule C du 06/09/2026 CS LES ANDELYS 2 – US**ETREPAGNY 2****Forfait du CS LES ANDELYS 2 (1^{er} forfait)**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club du CS LES ANDELYS 2 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de l'US ETREPAGNY 2 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du CS LES ANDELYS l'amende figurant à l'annexe financière de 126 € directement débitée sur le compte du club.

7105997 – Championnat Séniors Départemental 4 Poule A du 06/09/2026 AS MANNEVILLE S. MARS 1 – FC DU GROS THEIL 1**Forfait de l'AS MANNEVILLE S. MARS 1 (1^{er} forfait)**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS MANNEVILLE S. MARS 31 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du FCI FC DU GROS THEIL 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS MANNEVILLE S. MARS l'amende figurant à l'annexe financière de 126 € directement débitée sur le compte du club.

FORFAITS NON DECLARES

56563481– Critérium du matin Lc Net / 1 Poule C du 06/09/2026 US GRAVIGNY 31 – FC PAYS DU NEUBOURG 31

Forfait du FC PAYS DU NEUBOURG 31 (1er forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club du FC PAYS DU NEUBOURG 31 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de l'US GRAVIGNY 31 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC PAYS DU NEUBOURG l'amende figurant à l'annexe financière de 189 € directement débitée sur le compte du club.

56563390– Critérium du matin Lc Net / 1 Poule A du 06/09/2026 FCI DU BEL AIR 31 – AS MANNEVILLE S. MARS 31

Forfait de l'AS MANNEVILLE S. MARS 31 (1er forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS MANNEVILLE S. MARS 31 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du FCI DU BEL AIR 31 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS MANNEVILLE S. MARS l'amende figurant à l'annexe financière de 189 € directement débitée sur le compte du club.

56563032– Championnat Séniors Départemental 4 Poule C du 06/09/2026 CS LYONSAIS 1 – FC GISORS VN 27 4

Forfait du FC GISORS VN 27 4 (1er forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,

❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne match perdu par forfait au club du FC GISORS VN 27 4 sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club du CS LYONSAIS 1 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS MANNEVILLE S. MARS l'amende figurant à l'annexe financière de 189 € directement débitée sur le compte du club.

PROCHAINE REUNION

La Commission fixe la prochaine réunion le 09 Octobre 2026.

Le Secrétaire de séance
Nassim GUILLANE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nassim GUILLANE', written in a cursive style.

Le Président de commission
Bruno FARINA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno FARINA', written in a cursive style.

Club :	500163	C.S. LES ANDELYS				
Dossier :	24163018	du 15/10/2026 Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe C	56563030	06/09/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDS	Forfait déclaré Seniors	25/09/2026	25/09/2026		126,00€

Club :	500362	ST. DE PORTE NORMANDE VERNON				
Dossier :	24163016	du 15/10/2026 Seniors Departemental 2/ Unique	Poule B	56562166	06/09/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	71	Transmission de la FMI hors délai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	71	Transmission de la FMI hors délai	25/09/2026	25/09/2026		50,00€

Club :	500373	C.S. BONNEVILLOIS				
Dossier :	24162607	du 15/10/2026 Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe B	72326050	06/09/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	AAD	Absence de délégué	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante	25/09/2026	25/09/2026		10,00€

Club :	501800	A.S.MANNEVILLE-ST-MARDS-FOURMETO				
Dossier :	24163019	du 15/10/2026 Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe A	71059976	06/09/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDS	Forfait déclaré Seniors	25/09/2026	25/09/2026		126,00€
Dossier :	24163352	du 16/10/2026 Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe A	56563390	06/09/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FV	Forfait non déclaré critérium vétérans	25/09/2026	25/09/2026		189,00€

Club :	510141	AM. S. DU VIEVRE				
Dossier :	24162597	du 15/10/2026 Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe A	71059874	06/09/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	AAD	Absence de délégué	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante	25/09/2026	25/09/2026		10,00€

Club :	510966	C. ANDELLE PITRES				
Dossier :	24162632	du 15/10/2026 Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe E	56563711	06/09/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	AAD	Absence de délégué	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante	25/09/2026	25/09/2026		10,00€

Club :	518082	A.C. BEUZEVILLE				
Dossier :	24162602	du 15/10/2026 Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe A	71059979	06/09/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	1LM	1 licence manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	1LM	1 licence manquante	25/09/2026	25/09/2026		10,00€

Club :	520907	AM. S. DE VESLY				
--------	--------	-----------------	--	--	--	--

Dossier :	24163017	du	15/10/2026	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe F	56563759	06/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	FDMA	Forfait déclaré Matinaux	25/09/2026	25/09/2026		126,00€	

Club :	521578	ST MARCEL F.					
Dossier :	24162634	du	15/10/2026	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe F	56563758	06/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	25/09/2026	25/09/2026		10,00€	

Club :	527047	SAINT SEBASTIEN F.					
Dossier :	24162638	du	15/10/2026	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe H	56636012	06/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	AAD	Absence de délégué	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	16	Redaction Insuffisante	25/09/2026	25/09/2026		10,00€	

Club :	532110	F.C. ILLIERS L'EVEQUE					
Dossier :	24162637	du	15/10/2026	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe H	56564078	06/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	25/09/2026	25/09/2026		10,00€	

Club :	534383	A.S. BERNIERES-S-SEINE					
Dossier :	24162631	du	15/10/2026	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe D	56635802	06/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	AAD	Absence de délégué	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	16	Redaction Insuffisante	25/09/2026	25/09/2026		10,00€	

Club :	535173	F.C. PLATEAU NORD AVIRON					
Dossier :	24162629	du	15/10/2026	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe C	56563484	06/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	AAD	Absence de délégué	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	16	Redaction Insuffisante	25/09/2026	25/09/2026		10,00€	

Club :	535624	F. C. IGOVILLE					
Dossier :	24163015	du	15/10/2026	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe C	56563033	06/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	25/09/2026	25/09/2026		100,00€	

Club :	535937	A.S. AILLY FONTAINE BELLENGER					
Dossier :	24162585	du	15/10/2026	Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe B	56562446	06/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	PBT	Aucune personne inscrite sur le banc de touche	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	16	Redaction Insuffisante	25/09/2026	25/09/2026		10,00€	

Club :	539270	ENT.S. DE CLAVILLE				
Dossier :	24162622	du	15/10/2026	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe D	56563189 06/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	25/09/2026	25/09/2026		10,00€
Dossier :	24162623	du	15/10/2026	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe D	56563189 06/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	25/09/2026	25/09/2026		6,00€

Club :	545584	F. C. GARENNES BUEIL LA COUTURE BREUILPONT				
Dossier :	24162639	du	15/10/2026	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe D	56563189 06/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	PBT	Aucune personne inscrite sur le banc de touche	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante	25/09/2026	25/09/2026		10,00€
Dossier :	24162641	du	15/10/2026	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe D	56563189 06/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	1LM	1 licence manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	1LM	1 licence manquante	25/09/2026	25/09/2026		10,00€

Club :	546504	A.S. EPAIGNES				
Dossier :	24162603	du	15/10/2026	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe A	71059979 06/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	1LM	1 licence manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	1LM	1 licence manquante	25/09/2026	25/09/2026		10,00€

Club :	546993	F.C. DE MADRIE				
Dossier :	24162612	du	15/10/2026	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe D	56563187 06/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	AAD	Absence de délégué	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante	25/09/2026	25/09/2026		10,00€

Club :	548686	F.C. INTERCOMMUNAL LE BEL AIR				
Dossier :	24162508	du	15/10/2026	Seniors Departemental 2/ Unique	Poule A	56561888 06/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	1LM	1 licence manquante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	1LM	1 licence manquante	25/09/2026	25/09/2026		10,00€

Club :	552519	F.C. EURE MADRIE SEINE				
Dossier :	24162635	du	15/10/2026	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe F	56563760 06/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	AAD	Absence de délégué	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante	25/09/2026	25/09/2026		10,00€

Club :	554350	EVREUX FOOTBALL CLUB 27				
Dossier :	24162628	du	15/10/2026	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe C	56563483 06/09/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	1LM	1 licence manquante	Date d'effet	Date de fin		Montant

Fin récidive

Décision : 1LM 1 licence manquante

25/09/2026 25/09/2026

10,00€

Club : 560149 FOOTBALL CLUB DU PAYS DU NEUBOURG								
Dossier :	24163349	du	16/10/2026	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe C	56563481 06/09/2026		
Personne :			CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FV	Forfait non déclaré critérium vétérans			25/09/2026	25/09/2026		189,00€

Club : 563599 NFC NAVARRE F. C.							
Dossier :	24162614	du	15/10/2026	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe D	56563188	06/09/2026
Personne :				CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS			
Motif :	1LM	1 licence manquante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	1LM	1 licence manquante			25/09/2026	25/09/2026	10,00€

Club : 565388 FC REMUS								
Dossier :	24162609	du	15/10/2026	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe B	72326051	06/09/2026	
Personne :				CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	AAD	Absence de délégué			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante			25/09/2026	25/09/2026		10,00€

Club : 580568 F. C. GISORS VEXIN NORMAND 27						
Dossier :	24163353	du	16/10/2026	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe C	56563032 06/09/2026
Personne :				CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS		
Motif :	FND	Forfait non déclaré dans les délais réglementaires championnat			Date d'effet	Date de fin
Décision :	FS	Forfait non déclaré Seniors			25/09/2026	25/09/2026
					Fin récidive	Montant
						189,00€

Club : 581461 UNION SPORTIVE DE LOUVIERS								
Dossier :	24162611	du	15/10/2026	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe D	56563185	06/09/2026	
Personne :				CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS				
Motif :	1LM	1 licence manquante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	1LM	1 licence manquante			25/09/2026	25/09/2026		10,00€

Club : 582495 A.F. DE BOUAFLES						
Dossier :	24162633	du	15/10/2026	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe E	56563712 06/09/2026
Personne :				CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS		
Motif :	AAD	Absence de délégué			Date d'effet	Date de fin
Décision :	16	Redaction Insuffisante			25/09/2026	25/09/2026
					Fin récidive	Montant
						10,00€

Club : 582639 FUSION CHARENTONNE SAINT AUBIN							
Dossier :	24162513	du	15/10/2026	Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe A	65177185	06/09/2026
Personne :				CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS			
Motif :	1LM	1 licence manquante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	1LM	1 licence manquante			25/09/2026	25/09/2026	10,00€

Club : 590373 A. S. CRIQUEBEUF FOOTBALL						
Dossier :	24162630	du	15/10/2026	Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe D	56563531 06/09/2026

Personne :			CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS			
Motif :	PBT	Aucune personne inscrite sur le banc de touche	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	16	Redaction Insuffisante	25/09/2026	25/09/2026		10,00€

Dossier :	24163014	du 15/10/2026 Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe B	56562445	06/09/2026	
Personne :			CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS			
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	25/09/2026	25/09/2026		100,00€

					Total Général :	1 441,00€
--	--	--	--	--	-----------------	-----------